



## Communiqué de presse Bruxelles, 24 octobre 2017

### INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES CHANTIERS DE LA CONSTRUCTION

***Ce jeudi 26 octobre 2017, la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE) organisera une nouvelle «journée chantiers nationale» ! Au cours de cette journée, nos équipes régionales informeront près de 15.000 ouvriers de la construction répartis sur plus de 2.000 chantiers. L'objectif de cette action est double: d'une part informer les travailleurs sur leurs conditions de travail et de rémunération et d'autre part, les sensibiliser sur l'état d'avancement dans la lutte contre le dumping social dans le secteur.***

**Informers les travailleurs de la construction reste un objectif prioritaire pour la CSCBIE !**

Il n'est pas évident de toucher l'ensemble des ouvriers de la construction ! Le secteur est en effet majoritairement constitué de petites et moyennes entreprises dont les chantiers sont dispersés à travers tout le pays. L'objectif principal de cette journée est donc d'aller à la rencontre des travailleurs de ces PME afin de les informer sur leurs conditions de travail et de rémunération. Pour ce faire, près de 1.000 militants et membres du personnel de la CSCBIE seront mobilisés.

**La lutte contre le dumping social : un combat permanent pour la CSCBIE !**

La CSCBIE prend acte du projet de révision de la directive détachement porté par la commissaire européenne à l'Emploi Marianne Thyssen sur lequel les 28 Etats membres ont conclu un accord ce lundi 23 octobre. Cette directive a causé, malgré une hausse de l'activité dans le secteur de la construction, la perte de près de 20.000 emplois d'ouvriers ces cinq dernières années. Le Conseil de l'UE peut maintenant entamer la négociation avec le Parlement européen sur ce projet de révision visant à progresser vers la pleine application du principe "salaire égal pour travail égal sur le même lieu du travail".

Néanmoins, la discussion sur le caractère temporaire du détachement porte un grand préjudice à la valeur de cet accord. Un travailleur pourrait en effet être détaché durant 18 mois. Les partenaires sociaux belges du secteur de la construction souhaitent limiter la durée à 6 mois, avec la possibilité éventuelle de la prolonger après demande et contrôle. De plus, le dumping par rapport aux cotisations sociales n'est lui pas du tout résolu ! Il s'avère dès lors difficile de crier victoire !

Bien qu'aujourd'hui un premier pas ait été fait vers un marché du travail européen plus juste, il reste encore un long chemin à parcourir vers une Europe plus sociale.

**Pour de plus amples informations :**

- Patrick Vandenberghe, président CSCBIE, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général CSCBIE, 0477/54.39.38 (FR)
- Fabrice Meeuw, responsable national sectoriel CSCBIE, 0477/54.39.58
- Tom Deleu, secrétariat international CSC bâtiment - industrie & énergie, 0475/90.70.66